

CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym
- 2.** Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3.** Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4.** S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5.** Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- 6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7.** Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8.** S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9.** Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10.** Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays

Signature du licencié précédée de la mention « lu et approuvé »

